

Avis de PREEMPTION AVEC REVISION DE PRIX

Article L. 143-3 et R. 143-6 du Code Rural et de la Pêche Maritime,

La Safer Occitanie informe qu'elle a exercé le **DROIT DE PREEMPTION** prévu par les articles L. 143-1 et suivants du Code Rural et de la Pêche Maritime sur les biens dont la référence est précisée ci-dessous :

Département 66

Commune de PERPIGNAN, Surface sur la commune : 62 a 07 ca

Lieu-dit	Section	N°	Sub	Div	Surface	NC
SAINT GENIS DES TANYERES	DN	0104			62 a 07 ca	Vignes

Et au prix de 18 650,00 € TTC (DIX-HUIT MILLE SIX CENT CINQUANTE EUROS)

Cette préemption a pour objectifs :

- Art. L143-2 CRPM : 1° L'installation, la réinstallation ou le maintien des agriculteurs.
- Art. L143-2 CRPM : 2° La consolidation d'exploitations afin de permettre à celles-ci d'atteindre une dimension économique viable au regard des critères du schéma directeur régional des exploitations agricoles et l'amélioration de la répartition parcellaire des exploitations existantes, dans les conditions prévues à l'article L. 331-2 du Code Rural et de la Pêche Maritime.
- Art. L143-2 CRPM : 8° La protection de l'environnement, principalement par la mise en œuvre de pratiques agricoles adaptées, dans le cadre de stratégies définies par l'Etat, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics ou approuvées par ces personnes publiques en application du présent code ou du code de l'environnement.
- Art. L143-2 CRPM : 5° La lutte contre la spéculation foncière.

et elle est motivée ainsi :

La parcelle en vente, d'une superficie de 62 a 07 ca, est située sur la commune de PERPIGNAN, avec laquelle la Safer Occitanie a une convention de surveillance du marché foncier.

La parcelle étant dans un secteur inondable (aléas très fort), la commune souhaiterait se prémunir de tout aménagement ou occupation qui gêneraient cette zone d'expansion des crues et qu'il convient de préserver afin de ne pas perturber le fonctionnement hydraulique de l'aire.

De plus, la maîtrise foncière de ce bien pourrait être une opportunité pour consolider des exploitants agricoles locaux ou concrétiser l'installation de porteurs de projets agricoles.

Enfin, le prix notifié est spéculatif, et au-delà des prix agricoles normalement pratiqués sur ce secteur de terre à bon potentiel agronomique. Une contre-offre de prix fixée à 18.650 € est proposée, soit 3 €/m².

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX

Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

La commune de PERPIGNAN s'est d'ores et déjà manifestée auprès de la Safer Occitanie dans le but de maintenir la vocation agricole de son territoire, de lutter contre la cabanisation en zone inondable et la spéculation foncière. Toutefois, la décision d'attribution définitive ne sera prise par la Safer qu'après étude des autres candidatures éventuelles, que la publicité légale à réaliser pourrait révéler.

Numéro unique pour tous les services de la Safer Occitanie
09 70 10 20 30

SERVICES DÉPARTEMENTAUX

Ariège
Aude
Aveyron
Gard
Gers
Haute-Garonne
Hautes-Pyrénées
Hérault
Lot
Lozère
Pyrénées-Orientales
Tarn
Tarn-et-Garonne

SERVICES RÉGIONAUX



Territoires, Aménagement
et Environnement

Propriétés Rurales

SIÈGE SOCIAL
10, chemin de la Lacade
Auzeville-Tolosane
BP 22125
31321 Castanet-Tolosan Cedex
Tél : 09 70 10 20 30
service-accueil@safer-occitanie.fr

www.safer-occitanie.com

SA AU CAPITAL DE 6 982 624 €
RCS TOULOUSE
SIREN 086 120 235
APE : 4299 Z

	Visa et Cachet de la Mairie	Pour la Safer Occitanie
Valant certificat d'affichage pendant une durée de 15 jours		 SAFER OCCITANIE Domaine de Maurin CS 41013 34973 LATTES CEDEX